

## RAPPEL DES BONS GESTES CONCERNANT LES LINGETTES :

### LES LINGETTES CE N'EST PAS DANS LES TOILETTES !



- Les lingettes jetables se sont imposées dans les foyers français et plus aujourd'hui avec la COVID 19 pour se nettoyer les mains. **Privilégiez au maximum l'eau et le savon pour vous laver les mains ou de la javel diluée pour les poignées de portes, table, etc.**



Exemple d'une pompe obstruée par les lingettes sur le territoire de l'Eure

- Lorsqu'elles sont jetées dans les toilettes même biodégradables, ces lingettes peuvent engendrer de **graves problèmes pour l'assainissement des eaux usées, il faut donc impérativement les jeter à la poubelle et non dans les toilettes.**



- Elles génèrent dans le monde **23 kg de déchets par an** et par personne, contre **1,2 kg pour les nettoyants traditionnels**, soit vingt fois plus.



- **Les lingettes évacuées dans les toilettes coûtent cher à la collectivité:** les opérations de débouchages des canalisations d'eau usées représentent 30% du coût d'exploitation des systèmes d'assainissement, de ce fait, cela peut engendrer **une augmentation de votre facture.**



**Si vous utilisez des lingettes, jetez-les à la poubelle, ce n'est ni dans les toilettes, ni dans le bac à tri !**



EURE

## BIENTÔT L'HIVER, PROTÉGEZ VOTRE COMPTEUR CONTRE LE GEL

### COMPTEUR À L'EXTÉRIEUR :

- Si votre compteur n'est pas situé dans un regard enterré, spécialement conçu pour lutter contre le gel, protégez-le exclusivement avec des plaques de polyuréthane ou de polystyrène extrudé.

### COMPTEUR À L'INTÉRIEUR :

- Ne coupez pas complètement le chauffage en période de froid (*minimum la position «hors gel» si elle existe*)

### ABSENCE PROLONGÉE :

- Fermez le robinet d'arrêt général, puis ouvrez simultanément les robinets de votre installation, afin que l'eau présente dans les canalisations s'écoule.
- Ouvrez le robinet de purge (*s'il existe, il est situé entre le compteur d'eau et vos robinets intérieurs*) jusqu'à ce que l'eau ne coule plus.
- Refermez le robinet de purge ainsi que tous les robinets de votre installation.

Dans le cadre de la crise sanitaire (COVID19), nos sites d'accueil ne sont pas ouverts au public mais vous pouvez prendre un rendez-vous pour rencontrer un conseiller, sur le lien :

<https://www.service.eau.veolia.fr/home/prise-de-rdv-en-ligne.html>



Les masques sont obligatoires et doivent être jetés après usage, à la poubelle.

